

Rapport d'évaluation

**Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études**

du Centre d'études collégiales en Charlevoix

Septembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Centre d'études collégiales en Charlevoix s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Centre d'études collégiales en Charlevoix, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 8 mars 1999, soit huit mois après la date prévue. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement. En raison des difficultés liées à la négociation des conditions de travail dans les collèges, cette visite n'a eu lieu que les 5 et 6 avril 2000². À cette occasion, le comité a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale⁴, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que quatre élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Centre d'études collégiales en Charlevoix et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études - La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Alain Bélanger, chef des services à la gestion, Direction des ressources humaines, Ministère de la Solidarité sociale, de M^{me} Linda Côté, adjointe à la Direction des études, Cégep de Baie-Comeau et de M. Serge Laferrière, professeur retraité d'éducation physique. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité et M^{me} Hélène Bergeron, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Le professeur d'anglais a été dans l'impossibilité de rencontrer le comité visiteur.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Centre d'études collégiales en Charlevoix, situé à Pointe-au-Pic, fut créé en 1994 sous la responsabilité du Cégep de Jonquière. Il offre quatre programmes conduisant au DEC, en *Arts et Lettres*, *Sciences de la nature*, *Sciences humaines* et en *Techniques administratives (gestion)*. À l'automne 1997, la population scolaire totalisait 255 élèves et près des trois quarts étaient inscrits dans les programmes préuniversitaires. En formation générale, le Centre d'études collégiales en Charlevoix compte 11 enseignants et ils se répartissent ainsi : trois en français, deux en philosophie, deux en anglais, deux en éducation physique et deux pour les cours complémentaires. Ces enseignants sont sous la responsabilité d'un même coordonnateur et six d'entre eux enseignent à temps partiel.

En 1997-1998, le Centre – on désignera ainsi, sauf mention contraire, le Centre d'études collégiales en Charlevoix dans la suite de ce texte – a analysé la pertinence de se doter d'un projet éducatif, mais il a choisi de maintenir les objectifs qu'il poursuivait déjà, soit la réussite des élèves ainsi qu'une vie étudiante dynamique et intéressante.

Le Centre offre des cours complémentaires dans le domaine de l'art et de l'esthétique et dans celui de la culture scientifique et technologique. En formation générale propre, les cours de français sont dispensés à des groupes homogènes, ce qui n'est pas toujours le cas pour les cours d'anglais et de philosophie.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Les travaux d'autoévaluation de la composante de la formation générale ont été menés par le Comité local créé à cette occasion et composé du directeur du Centre ainsi que de six professeurs représentant les disciplines et domaines concernés par l'autoévaluation. De plus, une conseillère pédagogique du Cégep de Jonquière a été associée à la démarche. Plusieurs opérations telles l'analyse et la validation des résultats de même que l'identification des actions à poser ont été sous la responsabilité d'un professeur, en collaboration avec les autres enseignants.

À partir d'un questionnaire, comprenant des questions sur les plans de cours, les méthodes pédagogiques, l'évaluation, les ressources matérielles, les services de soutien et les mesures d'encadrement, les professeurs ont choisi les questions à adresser aux élèves pour chacune de leur discipline respective. Cependant, cette façon de faire enlève de la valeur à la démarche d'évaluation, car n'ayant pas été questionnés sur les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours complémentaires et dans ceux de français, les élèves n'ont pu se prononcer à leur sujet. En tout, 81 étudiants sur une possibilité de 110, soit 74 %, ont répondu au questionnaire.

Les professeurs de la formation générale ont été consultés à propos des ressources matérielles et didactiques et à propos du perfectionnement. De plus, ils ont analysé, à partir d'une grille, les 35 plans de cours.

La Commission estime que la démarche d'évaluation aurait gagné en qualité si les professeurs de la formation spécifique avaient été consultés. En outre, il aurait été intéressant que le questionnaire adressé aux professeurs de la formation générale soit plus élaboré et que le rapport rende compte davantage de leurs réponses et de leurs commentaires.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Comme on l'a vu, plutôt que de se doter d'un projet éducatif comme tel, le Centre a décidé de poursuivre les objectifs qu'il s'était fixés initialement, soit la réussite des élèves et une vie étudiante dynamique et intéressante. Tels que formulés, ces objectifs ne sont pas de nature à inspirer le choix des activités d'apprentissage en formation générale. Aussi, la Commission considère que le Centre aurait avantage à se doter d'un véritable projet éducatif qui traduirait les valeurs d'enseignement et de formation qu'il entend promouvoir.

Concernant l'adaptation des cours de la formation générale propre, en français, le Centre forme des groupes homogènes. Dans cette discipline, les contenus des activités d'apprentissage sont bien adaptés et, à cette fin, les professeurs échangent régulièrement avec ceux de la formation spécifique. Les activités proposées touchent la communication orale ou écrite et les travaux sont spécifiques aux programmes des élèves. D'ailleurs, 85 % des élèves qui ont rempli le questionnaire considèrent que les activités dans ces cours sont en relation avec leur programme et les quatre élèves rencontrés partagent cette opinion.

En anglais, les groupes sont constitués selon le secteur technique ou préuniversitaire, et dans ce dernier cas, les élèves sont à nouveau regroupés selon leur résultat au test de classement. Les sujets traités dans le cours de formation propre sont adaptés au programme des élèves. Selon le rapport, pour les élèves inscrits en *Techniques administratives*, les activités sont liées au monde des affaires alors que pour ceux du préuniversitaire, les sujets ont trait aux «humanities». Seulement 58 % des élèves qui ont répondu au questionnaire estiment que les activités proposées dans les cours d'anglais sont en relation avec leur programme.

Enfin, en philosophie, il n'est pas toujours possible de former des groupes homogènes. Le rapport mentionne que l'on est «songeur quant à la pertinence de cours de philosophie adaptés». La Commission, pour sa part, a noté que, dans les faits, de tels cours ne sont pas dispensés au Centre.

La Commission a constaté lors de sa visite que la formation propre relève des initiatives personnelles ou disciplinaires et que le Centre n'a pas défini d'orientation ferme qui serait partagée par tous à l'égard de cette formation.

C'est pourquoi, la Commission recommande au Centre de mettre en œuvre les moyens nécessaires en philosophie pour adapter les cours de la formation propre aux programmes.

Concernant la formation complémentaire, la Commission estime que les contenus d'activités d'apprentissage sont globalement en lien avec les objectifs de l'ensemble des cours. Le Centre offre des cours dans deux domaines de formation et le rapport fait état d'un problème d'information et de choix à leur égard. En effet, moins de 40 % des élèves joints par le questionnaire sont satisfaits de l'éventail des cours offerts et ceux rencontrés abondent dans ce sens. Toutefois, le Centre a entrepris une démarche afin d'élargir le choix de cours complémentaires et de donner une meilleure information à leur sujet.

Les méthodes pédagogiques

La Commission estime que dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux objectifs des cours de la formation générale.

Selon les plans de cours analysés par le Centre, les exposés magistraux, les documents audiovisuels et les exercices pratiques sont les principales méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de français. De plus, les quelques élèves rencontrés ont témoigné de l'intérêt pour la rédaction d'articles dans le journal local.

En éducation physique, les plans de cours annoncent des exposés magistraux, des séances pratiques et techniques, des documents audiovisuels et des jeux dirigés. Par ailleurs, la grande majorité des élèves qui ont rempli le questionnaire jugent que les méthodes pédagogiques sont adaptées aux cours.

En anglais, les plans de cours prévoient diverses méthodes : exposés magistraux, travail en équipe, projets vidéos, présentation de travaux, exercices dirigés, jeux de rôle, compositions et laboratoire multimédia. Malgré cette diversité de méthodes pédagogiques, selon le rapport, un peu plus de la moitié des élèves estiment que celles-ci favorisent la réussite, mais les étudiants rencontrés ont indiqué que la situation se serait améliorée depuis.

Dans les cours complémentaires, les méthodes privilégiées sont surtout les travaux pratiques, la projection de diapositives et la visite d'une galerie d'art.

Enfin, en philosophie, les plans de cours font référence aux exposés magistraux et aux documents audiovisuels et, parfois, aux exercices dirigés, aux travaux en équipe et à la présentation de travaux et d'études de cas. Par ailleurs, la majorité des élèves joints par le questionnaire affirment que les méthodes sont adaptées aux objectifs des cours. Cependant,

elles ne favorisent pas une participation active des élèves et ceux qui ont été rencontrés l'ont confirmé. C'est pourquoi, la Commission *suggère* au Centre de ménager plus de place à la participation active des élèves dans les cours de philosophie.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

En général, la Commission constate que le choix des travaux exigés des élèves se fait en fonction des devis ministériels. Elle note une bonne concertation en éducation physique et en français. Par exemple, dans la première discipline, les plans de cours sont discutés en équipe et ils sont communs lorsque le cours est dispensé par deux professeurs. Dans la seconde, chaque professeur élabore son plan de cours à la lumière des devis ministériels et après concertation avec les autres enseignants.

Cependant, en philosophie, lorsqu'un même cours est donné par deux professeurs, il y a peu de préoccupation pour se concerter afin d'assurer l'équivalence de la charge de travail exigée des élèves. Lors de la rencontre, les élèves ont affirmé que, pour un même cours, la charge de travail et le contenu du cours étaient différents. D'ailleurs, le rapport mentionne à ce sujet que dans cette discipline, «les contenus des cours peuvent différer». Aussi, la Commission *suggère* au Centre de faire en sorte qu'il y ait davantage de concertation à propos du contenu des cours et de la charge de travail demandée aux élèves en philosophie.

L'évaluation des apprentissages

Au Centre, les professeurs de la formation générale sont regroupés en un seul département, sous la responsabilité d'un coordonnateur à qui revient la responsabilité de vérifier la cohérence et la conformité des plans de cours à la PIEA. Le plan de cours, considéré comme un contrat entre l'élève et son professeur, est expliqué aux élèves en début de session. Lors de l'analyse du plan de cours, le coordonnateur prend d'abord en compte l'accessibilité et la clarté du plan pour l'élève puis sa conformité aux devis ministériels et à la PIEA. Après analyse, une copie de l'évaluation est remise au professeur. Selon le rapport, une copie de l'analyse serait transmise à la direction du Centre, mais dans les faits, seul le plan de cours lui est acheminé. La Direction des études du Cégep de Jonquière reçoit aussi une copie des plans de cours afin qu'elle puisse procéder à leur analyse comme le prévoit la PIEA. Elle achemine ensuite une copie de son analyse au directeur du Centre, mais les professeurs rencontrés ont indiqué qu'ils n'étaient pas informés des résultats de cette opération.

La Commission a examiné le matériel pédagogique dans quatre cours de la formation générale commune annexé au rapport d'évaluation : en éducation physique (109-104), en français (*Littérature québécoise*, 601-103), en philosophie (*L'être humain*, 340-102) et en anglais (*Langue anglaise et culture*, 604-102).

En éducation physique, le plan de cours est complet et prévoit des évaluations formatives. Tous les objectifs du cours sont effectivement évalués et le niveau de difficulté des diverses épreuves correspond à ces objectifs. Les instruments utilisés pour mesurer leur atteinte sont remarquables et cela constitue, sans contredit, un point fort de la mise en œuvre. Seule l'évaluation synthèse mériterait d'être améliorée.

Le plan de cours en français est très complet et témoigne d'une préoccupation pour établir des liens entre les évaluations et les objectifs du cours. Chacun d'eux est évalué selon un mode d'évaluation qui convient bien. Le niveau de difficulté des épreuves correspond aux standards des objectifs du cours et une évaluation synthèse permet de mesurer le degré de réalisation de l'objectif général du cours. Les épreuves d'évaluation comportent des tâches originales qui permettent aux élèves d'utiliser pleinement leur capacité. En effet, des recherches personnelles sur des courants littéraires et d'autres sur des auteurs québécois conduisent à des exposés oraux dont le contenu sera matière à un test de connaissance. Les élèves participent à l'évaluation de la présentation orale.

En philosophie, le plan de cours est complet mais il prévoit une forme d'évaluation inusitée. En effet, il propose deux plans d'évaluation différents selon le type d'élèves concernés. Par exemple, l'élève qui n'aura pas fourni d'efforts suffisants au cours de la session devra se présenter à un examen final qui comptera pour 50 % de la note, alors que les autres étudiants n'auront pas à se soumettre à un tel examen. Le plan de cours ne prévoit pas d'évaluation formative. La compétence du cours et les éléments de la compétence ne sont pas conformes à ceux des devis même s'ils s'en rapprochent. Le deuxième élément de la compétence est absent du plan de cours et n'est donc pas évalué. Cependant, les critères de correction sont adéquats et les notes des élèves semblent correspondre au niveau de difficulté des diverses épreuves. On note des propositions originales pour les travaux faits à la maison : production d'un journal de bord et d'un scrapbook.

Le plan de cours en anglais est incomplet. Les éléments de la compétence ne sont pas spécifiés et on ne fait pas mention d'évaluations formatives. Concernant les modes d'évaluation, pour le « final project », il n'y a qu'un seul thème et celui-ci n'est pas très adapté au niveau avancé du cours. De plus, l'épreuve fournie ne correspond pas aux standards du devis ministériel.

La Commission recommande donc au Cégep de Jonquière de veiller à l'application rigoureuse de sa PIEA au Centre d'études collégiales en Charlevoix, notamment en s'assurant que les instruments d'évaluation mesurent bien l'atteinte des objectifs et des standards des cours en anglais et en philosophie.

Les épreuves synthèses de programmes

Pour chacun des programmes, un profil de sortie a été élaboré puis approuvé par la Direction des études du Cégep de Jonquière mais, depuis le boycott, les travaux ne se sont pas poursuivis. En fait, au Centre, il n'y a jamais eu ni élaboration ni passation d'une épreuve synthèse de programme et il n'y avait pas non plus, lors de la visite, de préoccupation à cet égard. Les élèves rencontrés n'ont pas été informés de l'existence de cette épreuve et ils ignorent que sa réussite est nécessaire pour obtenir leur DEC.

Depuis janvier 1999, selon le *Règlement sur le régime des études collégiales* (section VII, article 32), la réussite de l'épreuve synthèse propre au programme de l'élève est l'un des préalables à l'obtention du DEC.

Pour cette raison, la Commission recommande au Cégep de Jonquière de prendre des mesures en vue de s'assurer de l'élaboration et de la passation d'une épreuve synthèse de programme, comme le prescrit le REEC, en s'assurant de la participation des professeurs de la formation générale afin que les intentions éducatives de cette formation soient prises en compte dans l'épreuve.

Les instruments d'évaluation privilégiés dans les cours de français et d'éducation physique sont des points forts de la mise en œuvre de la formation générale. Les contenus d'activités d'apprentissage sont généralement en lien avec les objectifs des cours de la formation propre et complémentaire. De plus, des liens existent entre les travaux et les objectifs de l'ensemble des cours et les méthodes pédagogiques sont généralement variées et adéquates. Cependant, en philosophie, le Centre doit prendre les moyens nécessaires pour adapter les cours de la formation propre au programme de l'élève et la participation de ce dernier devrait être davantage sollicitée dans les cours. Quant au Cégep de Jonquière, il doit adopter des mesures afin que la PIEA soit appliquée plus rigoureusement et que les instruments d'évaluation mesurent bien les objectifs et standards des cours d'anglais et de philosophie. Le Cégep doit aussi faire en sorte qu'une épreuve synthèse soit administrée aux élèves dans chacun des programmes.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Depuis sa création, le Centre a offert, notamment, un cours sur les NTIC et des professeurs de la formation générale l'ont suivi. Pour soutenir l'implantation de la mise en œuvre du Renouveau, des activités se sont déroulées lors de trois journées pédagogiques, animées par des conseillers pédagogiques du Cégep de Jonquière et portant sur la politique d'évaluation des apprentissages, l'épreuve synthèse de programme et les plans de cours. De l'avis des professeurs, ces activités ne leur ont pas permis de s'approprier l'approche programme et de développer une vision commune de la formation générale.

La Commission note une carence initiale, et toujours présente, d'activités de perfectionnement pour favoriser l'appropriation de l'approche par objectifs et standards, ce qui faciliterait l'émergence d'une vision commune à propos de cette dernière.

La Commission recommande donc au Centre de faire en sorte que les professeurs puissent davantage participer aux activités de perfectionnement dans le but d'accroître leur motivation et d'améliorer leurs compétences dans le contexte du Renouveau.

Quant aux ressources, pour pallier l'absence d'installations sportives, le Centre a signé une entente avec la commission scolaire et la municipalité afin de pouvoir utiliser, selon ses besoins, leurs installations. Cependant, cette situation oblige les élèves à se déplacer, ce qui a des conséquences importantes sur l'organisation de l'horaire. Ainsi, deux heures de cours en nécessitent quatre à l'horaire de l'élève. De plus, seulement 58 % des élèves estiment que ces installations sont suffisamment disponibles. Par ailleurs, selon 83 % des étudiants, celles-ci permettent, malgré tout, de réaliser les activités demandées. Selon le rapport, la moitié des professeurs et des élèves considèrent que les livres recommandés et obligatoires ne sont pas en nombre suffisant à la bibliothèque. Ils estiment aussi que le laboratoire multimédia n'est pas assez disponible et ils souhaitent bénéficier de plus de soutien.

Depuis la production du rapport, des améliorations ont été apportées à l'équipement et au soutien informatique. De plus, un projet de construction d'un plateau sportif est présentement en cours et on envisage aussi l'agrandissement de la bibliothèque.

La gestion

Bien qu'actuellement, un représentant des professeurs du Centre siège au Conseil d'administration et à la Commission des études du Cégep de Jonquière, il n'y a pas de siège réservé d'office pour le personnel enseignant du Centre. Cependant, celui-ci a déposé

une demande formelle afin d'obtenir un siège officiel à la Commission des études et on se propose de faire de même pour le Conseil d'administration.

Au Centre, le directeur relève de la direction générale du Cégep de Jonquière et il n'existe pas, comme tel, de directeur des études. Un Comité local réunit les coordonnateurs des quatre départements dont l'un est formé des professeurs de la formation générale. Cette structure pourrait, sans doute, favoriser les liens entre les professeurs des différentes disciplines de la formation générale et entre ces derniers et ceux de la formation spécifique. Cependant, même si on a dégagé une plage horaire pour favoriser les réunions entre eux, celles-ci sont plutôt rares et les échanges sont davantage informels. En outre, bien que le Comité local des coordonnateurs et le directeur tiennent des réunions mensuelles, il apparaît que les thèmes discutés sont plutôt à caractère administratif que pédagogique.

Il n'y a pas d'échange entre les professeurs du Centre et ceux du Cégep et l'information circule difficilement. De plus, il n'y a ni animation ni leadership pédagogiques et les départements sont laissés à eux-mêmes. En somme, le Centre a besoin d'une supervision pédagogique.

Pour ces raisons, la Commission recommande au Cégep de Jonquière d'assurer un leadership pédagogique en vue de garantir la qualité de la formation générale et de définir clairement, à l'intérieur du Centre, les rôles, le partage des responsabilités et les modes de communication.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite dans les cours de formation générale commune et propre sont presque toujours supérieurs à ceux obtenus dans l'ensemble des collèges. En éducation physique et en français, on note des écarts de 15 % et parfois même de 20 et 25 %, dans cette dernière discipline.

Concernant l'épreuve uniforme de français, la Commission a examiné les résultats obtenus par les élèves du Centre aux sessions de décembre 1996 et 1997, où le nombre d'étudiants est significatif. Elle note que les taux sont supérieurs à ceux de l'ensemble des collèges. En effet, ils sont de 88,2 % et de 89,1 % pour le Centre comparativement à 83,6 % et 87,1 % pour le réseau collégial.

Quant au taux de diplomation, la Commission constate que la formation générale, prise isolément, a peu d'impact sur celui-ci. En *Techniques administratives*, sept des douze finissants n'ont pas obtenu leur DEC. Pour l'un d'eux, il manquait exclusivement au moins un cours de la formation générale et pour un autre, il manquait à la fois au moins un cours de la formation générale et un de la formation spécifique. En *Sciences de la nature*, cinq des dix finissants n'ont pas obtenu leur DEC. Pour deux d'entre eux, il manquait à la fois au moins un cours de chacun des deux types de formation, mais, pris isolément, les cours de la formation générale ne sont pas en cause dans ce programme. En *Sciences humaines*, 27 des 57 finissants n'ont pas obtenu leur DEC. Dans deux cas, il manquait exclusivement un ou des cours de la formation générale et dans vingt autres cas, il manquait à la fois au moins un cours de la formation générale et au moins un de la formation spécifique. La Commission invite le Centre à analyser les causes d'échecs en formation générale en *Sciences humaines* et à y apporter les correctifs nécessaires.

L'encadrement des élèves

Selon les élèves, le personnel enseignant du Centre est soucieux de leur réussite et fait preuve d'une grande disponibilité. Ainsi, pour pallier la faible fréquentation du Centre d'aide en français, les professeurs ont convenu d'exercer à leur bureau l'encadrement des élèves en difficulté. Au Centre, les étudiants bénéficient des services d'une animatrice de la vie étudiante et d'un aide pédagogique individuel qui est aussi conseiller d'orientation. Par ailleurs, le Centre offre maintenant une session d'accueil et d'intégration et il envisage la possibilité de créer un centre d'aide à la réussite qui intégrerait les services d'assistance pédagogique et psychologique ainsi que les services d'orientation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission conclut que la formation générale offerte par le Centre d'études collégiales en Charlevoix comporte des forces et des faiblesses.

La Commission constate que les instruments utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs des cours en éducation physique et en français sont remarquables et cela constitue, sans contredit, un point fort de la mise en œuvre. Elle note, particulièrement en français, l'existence de liens entre les contenus d'activités d'apprentissage et les objectifs des cours de la formation générale. De plus, les méthodes pédagogiques sont généralement variées et adéquates et des liens existent entre les travaux et les objectifs de l'ensemble des cours.

Par contre, le Centre doit mettre en œuvre des moyens pour adapter les cours de formation propre en philosophie. Il doit faire en sorte que les professeurs puissent participer à des activités de perfectionnement afin d'améliorer leurs compétences quant au Renouveau. Pour sa part, le Cégep de Jonquière, doit s'assurer de l'application rigoureuse de la PIEA, de la mesure adéquate des objectifs et des standards dans les cours d'anglais et de philosophie ainsi que de l'administration d'une épreuve synthèse de programme qui tient compte des intentions éducatives de la formation générale. Le Cégep de Jonquière doit aussi assurer un leadership pédagogique en vue de garantir la qualité de la formation générale et de définir clairement, à l'intérieur du Centre, les rôles, le partage des responsabilités et les modes de communication.

En outre, la Commission suggère au Centre d'approfondir l'analyse des résultats du questionnaire afin d'identifier les causes de l'insatisfaction des élèves à propos des méthodes pédagogiques adoptées dans les cours d'anglais. Concernant la philosophie, elle suggère au Centre de ménager une place plus grande à la participation active de l'élève dans les cours. Elle lui suggère également qu'il y ait, dans cette discipline, plus de concertation entre les professeurs qui dispensent un même cours, afin que le contenu du cours et la charge de travail demandée aux élèves soient plus équivalents.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep de Jonquière est globalement en accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport concernant la situation de la composante de la formation générale au Centre d'études collégiales en Charlevoix. Il a entrepris ou envisage de prendre les actions suivantes en réponse aux recommandations, suggestions et commentaires de la Commission ainsi qu'aux principales conclusions de son rapport d'autoévaluation.

Actions réalisées

- Un siège officiel est désormais réservé à un représentant des professeurs du Centre à la Commission des études.
- Le Cégep a pris les moyens nécessaires pour que les instruments d'évaluation utilisés dans les cours d'anglais mesurent bien l'atteinte des objectifs et standards de ces cours.
- En vue d'instaurer et de maintenir un lien de communication privilégié entre le Centre et le Cégep pour les dossiers éducatifs, ce dernier a adopté un plan d'organisation révisé lequel convient d'un rattachement fonctionnel de la Direction du Centre d'études en Charlevoix à la Direction des études.

Actions en cours de réalisation

- Le Directeur du Centre et les équipes ont entrepris l'actualisation du profil de sortie en conformité avec le cadre local d'élaboration des épreuves synthèses de programmes produit par le Cégep.
- Pour l'automne 2000, l'équivalent de 0,25 tâche de professionnel non enseignant est prévu pour l'animation et le développement pédagogiques au Centre.

Actions à réaliser

- Le Cégep donne priorité, pour l'année 2000-2001, au soutien du Centre d'études en Charlevoix afin qu'il se donne un véritable projet éducatif, en fournissant ainsi l'occasion de mettre à jour celui qui en tient lieu au Cégep de Jonquière.

- Le Cégep s'engage à définir des modalités d'adaptation du cours de philosophie en contexte d'hétérogénéité.
- Le Cégep a prévu à son plan de travail une formation pour le Centre d'études collégiales en Charlevoix à propos de l'analyse et de la gestion du plan de cours.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la mise en œuvre de la formation générale au Centre d'études collégiales en Charlevoix. La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président